

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****République Française**
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°10/2023**  
**Séance du 22 mars 2023**
**SAINT-DIONISY**

L'an deux mille vingt trois, et le vingt deux mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

**Présents :** Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. FARGES, Mme ZAJDNER, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme ORAND GABRIEL, Mme MANE

**Absents excusés :** Mme CAMBET PETIT JEAN (donne pouvoir à Mme ZAJDNER), M. JURADO, Mme LIRON

**Absent non excusé :**

**Secrétaire :** M. QUENTIN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procurations :	01

**OBJET : BUDGET EAU BRUTE**  
**AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

Le compte administratif 2022 du budget général fait apparaître :

<b>Reports 2021 (pour rappel)</b>	
Excédent de la section investissement 2021	9 033,52 €
Excédent reporté de la section fonctionnement	2 592,95 €
<b>Solde d'exécution</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	7 184,39 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	232,95 €
<b>Restes à réaliser :</b>	
Un reste à réaliser en dépenses d'investissement de :	-
Un reste à réaliser en recettes d'investissement de :	-
<b>Besoin net de la section d'investissement</b>	-

Le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section fonctionnement, soit en réserve pour assurer le fonctionnement de la section investissement.

Après délibération et à l'unanimité par 12 voix pour, le conseil municipal décide :

- d'inscrire l'excédent de fonctionnement de 2 825,90 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) au budget primitif 2023.



Fait à Saint-Dionisy, le 23 mars 2023  
 Le Maire,  
 Jean-Christophe GREGOIRE